

RELIE-NOUS



Bulletin d'information syndicale

MARS 1991

Volume 3 , numéro 5

MOT DU PRÉSIDENT

Voici ci-après reproduit le discours que j'ai prononcé le 14 mars dernier dans le cadre du colloque du personnel de soutien.

L'AVENIR C'EST MAINTENANT.

L'avenir, par les temps qui courent, c'est un sujet d'actualité. Il n'y a pas un colloque, un congrès, une réunion politique ou administrative d'une certaine envergure qui ne touche de près ou de loin l'avenir.

L'avenir du pays ou l'avenir de la province, selon ses convictions politiques, l'avenir de la planète, de l'air, de l'eau, de la couche d'ozone, etc. On a même fait, durant quelques semaines, la guerre de l'avenir avec les résultats qu'on connaît.

L'avenir est devenu si omniprésent que parfois on ne sait plus s'il faut le conjuguer au futur, au présent ou au passé. Mais quel que soit le temps de conjugaison retenu, qui parle d'avenir, parle nécessairement de changement et d'évolution. Ces changements et cette évolution génèrent à leur tour de l'incertitude et de l'inquiétude, avec lesquelles il faut apprendre à composer.

Le présent colloque illustre bien, à mon point de vue, le désir que nous avons toutes et tous d'apprendre à composer avec l'avenir. A travers les ateliers, mais également à travers les échanges entre nous, nous voulons lever partiellement, à tout le moins, le voile qui cache ce qui est devant nous.

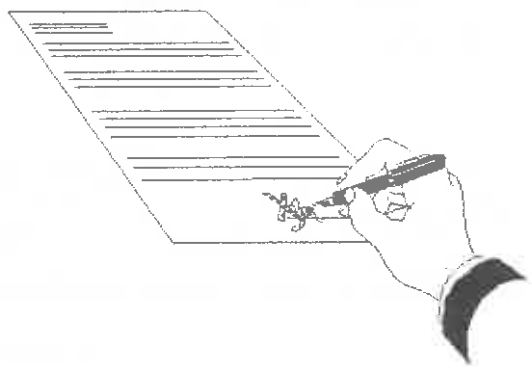
Par les renseignements glanés dans les divers ateliers, par les petits et grands trucs que nous nous échangeons en parlant de notre vécu quotidien sur nos lieux de travail, nous faisons en sorte que l'avenir, surtout l'avenir immédiat, est et sera plus facile à vivre. Mais le fait de participer à un tel colloque ne vient pas tout régler. Il s'agit, en fait, d'une démarche de premier niveau, une démarche de prise de conscience.

Par la suite, lorsque nous retrouverons chacun notre lieu de travail respectif, il nous faudra compter sur la structure administrative et surtout sur nos gestionnaires pour apporter un support continu face aux divers inconnus qui nous confrontent.

Ainsi qu'on soit secrétaire ou commis de bureau, qu'on soit technicien(ne) dans une école ou encore personne salariée d'un service de garde, nous aurons à vivre, dans un cas, une évolution galopante et même frénétique de la bureautique et, dans l'autre cas, une évolution de la clientèle scolaire de plus en plus exigeante par ses attentes et par sa diversification. Nous sommes alors en droit de demander et même d'exiger de la part de nos gestionnaires, nos patrons, tout l'appui et le soutien nécessaire dans cette constante évolution du milieu scolaire.

Qu'on le conjugue au passé, au présent ou au futur, l'avenir c'est essentiellement maintenant qu'on le vit: on n'est cependant pas obligé de le vivre au plus que parfait. Quoique j'en connais beaucoup et j'en soupçonne d'autres de faire exactement ça.

GEL DES SALAIRES



Au moment d'écrire ces lignes, nous savons que le gouvernement se propose de geler nos salaires pour 1992. Ce gel pourrait se modeler de deux façons selon l'offre du président du Conseil du trésor: ou bien les syndicats acceptent un gel du 1er janvier au 1er juillet 1992 et par la suite 3% d'augmentation de salaire de juillet 1992 à juillet 1993, ou encore, les syndicats acceptent un gel des salaires du 1er janvier au 31 décembre 1992 avec "*négociations normales*" par la suite.

On doit donc deviser lequel du bras gauche ou du bras droit il faut accepter de couper. Drôle de choix!

Présentement, les centrales syndicales sont à évaluer cette "offre" et il y aura sans doute, dans les semaines à venir, consultation des divers syndicats du secteur public. Espérons qu'il y aura ouverture d'esprit de la part de Monsieur Johnson.

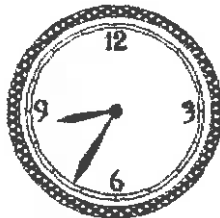
De toute façon, nous aurons certes à nous revoir et à en discuter en assemblée générale.

FEMMES - MERES - CONJOINTES AU TRAVAIL

Deux professeurs de l'Université de Montréal, Mesdames Ursula Streit et Yolande Tanguay, font une recherche sur les expériences de vie des femmes qui cumulent le travail et la maternité; l'A.P.P.A. ainsi que la C.E.C.M. ont accordé leur appui à cette recherche qui est subventionnée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. A cette fin, la liste des employées de secrétariat âgées de 25 à 45 ans leur a été transmise; cette liste ne contient aucune autre information que le nom et le lieu de travail de ces personnes. Un certain nombre d'employées inscrites sur cette liste seront choisies au hasard et ces personnes seront contactées par téléphone sur leur lieu de travail par Mme Christine Daoust, assistante de recherche. Elle demandera la collaboration des femmes qui correspondent aux caractéristiques suivantes: employées de bureau âgées de 25 à 45 ans, canadiennes de langue française, travaillant plus de 20 heures par semaine, mères d'un ou de plusieurs enfants, mariées ou vivant avec un conjoint de fait.

Cette recherche est faite à l'aide d'un questionnaire qui est à compléter à domicile. Les questions portent sur des aspects de la vie au travail et à la maison, et sur le cumul des rôles de travailleuse, de conjointe ou de mère. Un questionnaire numéroté sera expédié au domicile de la participante si cette dernière veut bien communiquer cette information; une enveloppe pré-adressée et pré-affranchie sera incluse en plus d'un formulaire de consentement, lequel précise qu'un retrait du projet est possible en tout temps.

Toutes les informations recueillies resteront entièrement confidentielles. Comme plusieurs organismes participent à cette recherche, seuls les résultats de l'échantillon global (non spécifiques à un organisme) pourraient faire l'objet de communications ou de publications scientifiques.



ASSURANCES S.S.Q.

Les personnes salariées régulières de l'A.P.P.A. bénéficient d'une couverture d'assurances collectives couvrant divers aspects de la santé. Ainsi ce régime couvre la maladie de base (les médicaments sur prescription surtout), la maladie complémentaire (chambre semi-privée, traitements de chiropractie, etc.) les soins dentaires, l'assurance-vie et finalement l'invalidité long terme.

Ce régime d'assurances est administré par la S.S.Q. qui est redevable à un comité paritaire d'assurances regroupant des représentants syndicaux et patronaux.

Pour l'année 1989-90, la S.S.Q. nous a présenté un bilan relativement équilibré, dont en voici l'essentiel:

<u>Régime</u>	<u>Surplus (déficit)</u>
Maladie de base	(126 849, 99)\$
Maladie complémentaire	83 385,28 \$
Soins dentaires	(9 289,14)\$
Assurance-vie	45 122,66 \$

Ainsi le régime de maladie de base et les soins dentaires sont des aspects déficitaires de notre plan.

Cependant, le régime complémentaire de maladie ainsi que l'assurance-vie viennent, par leur surplus, rééquilibrer le plan.

COTISATION SYNDICALE

Le 20 mars dernier, lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association, assemblée prévue pour analyser et accepter les états financiers de l'Association, la cotisation syndicale a été replacée à son niveau d'avant 1986 soit à 2% du salaire annuel brut.

Depuis 1986, compte tenu des surplus budgétaires accumulés antérieurement, la cotisation était à 1,9%, pourcentage qui était réévalué à chaque année. Maintenant, puisque les surplus budgétaires ont été écoulés, l'assemblée a décidé de remettre la cotisation à 2%.

Ceci est rendu nécessaire pour maintenir un niveau de liquidité acceptable qui permet d'éviter des emprunts à court ou moyen terme et qui génèrent des frais d'intérêt, et également pour rencontrer nos obligations accrues face à la T.P.S. et à la T.V.Q. qu'il faut payer sur presque tout.

Cette augmentation de cotisation ne générera pas des coûts supplémentaires énormes à nos membres, ils ne verront leur cotisation augmentée d'environ 1,00\$ par paie (plus le salaire est bas, moins l'augmentation est élevée).

De plus, lors de la déclaration d'impôt subséquente, il sera alors possible de récupérer jusqu'au 50% du montant versé en plus.

Compte tenu des batailles syndicales à venir et compte tenu que l'argent c'est "le nerf de la guerre", il est donc apparu justifié aux personnes présentes à l'assemblée d'augmenter notre cotisation.

INTEGRATION DU S.E.A.

Nous avons reçu un avis de la C.E.C.M. que le rapport pour l'intégration des personnes salariées du chapitre 10 devait être présenté le 20 mars à la réunion des commissaires. Le lendemain, nous avons appris que cette intégration était remise à plus tard et qu'elle se ferait le 3 avril.

A suivre..... avec patience.

Joyeuses

Pâques

